



## Résultat du vote

### ✓ **La présentation du résultat dans la délibération**

Seule l'adoption sous la forme d'une délibération est **susceptible de produire des effets de droit**.

Doivent figurer les mentions suivantes :

- Nombre de membres en exercice,
- Nombre de membres présents,
- Identité des absents
- Nombre de pouvoirs (avec la liste des pouvoirs – 1 pouvoir par personne)
- Nombre de suffrages exprimés
- Nombre de voix : Pour - Contre - Abstention



### ✓ **La mention du résultat sur le document budgétaire**



Le résultat du vote doit également figurer sur **la dernière annexe du document budgétaire**.

\*\*\*\*\*



=> Dans le cas d'une 2<sup>ème</sup> convocation, il est impératif d'en faire mention **sur la délibération et sur la dernière annexe du document budgétaire**.